

Corrigé — Une créance client en retard de paiement doit-elle être dépréciée ?

Analyse détaillée par client, décision et justification comptable

Client	Analyse de la situation	Décision	Justification
Client A	La créance de 8 400 € TTC présente un retard de paiement limité (15 jours). Le client règle habituellement avec quelques jours de décalage.	Pas de dépréciation	Le retard de paiement ne traduit pas, à lui seul, un risque probable de non-recouvrement. L'entreprise ne dispose d'aucun élément permettant de considérer la perte comme probable.
Client B	La créance de 12 000 € TTC est impayée malgré plusieurs relances. Le client rencontre des difficultés financières.	Dépréciation à constater	Plusieurs indices montrent un risque réel de non-recouvrement : absence de réponse aux relances et difficultés financières connues. La créance a donc perdu une partie de sa valeur probable de recouvrement.
Client C	La créance de 6 000 € TTC fait l'objet d'un litige commercial portant sur la totalité de la facture.	Analyse complémentaire nécessaire	Le risque ne provient pas d'une difficulté financière du client mais d'une contestation de la créance. Il faut déterminer si le litige est fondé et quelle partie de la créance reste susceptible d'être encaissée.